

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Vanessa coutu Marquis

<https://www.cadre21.org/membres/0fb488195f533ac920cbac75>

Date d'obtention : 2021-12-21 15:35:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Faire preuve de bienveillance et rester ouvert.

Méthode claire et simple, la trousse permet d'être rapidement outiller.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les étapes sont plus claires pour bien intervenir et diriger l'élève.

L'utilisation de la trousse rend l'intervention claire et simple.

Je me sens plus outillé dans les démarches advenant un cas de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder le téléphone de l'élève pour être certaine de ne pas me retrouver face à une image ou autre divulgation de preuve entre autres.. Faire preuve d'ouverture et d'aucun jugement.